



MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En vertu du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012, pris en application de l'article 224 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et repris à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, Eiffel Investment Group (« Eiffel ») met à disposition des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement, pour les 4 véhicules concernés par le décret.

A. Démarche générale d'Eiffel sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement, et le cas échéant, la gestion des risques

Eiffel est convaincue de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance qui sont pleinement intégrées dans sa stratégie, sa gestion et ses relations avec les parties prenantes, et agit dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, définis notamment par le "Pacte Mondial" (*The Global Compact*) de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et les PRI (*Principles for Responsible Investment*).

La signature des PRI en 2015 a marqué une étape importante de l'engagement d'Eiffel dans une démarche d'investisseur responsable, formalisée par un reporting annuel.

Pour servir au mieux ses engagements, Eiffel s'est résolument engagé à mobiliser ses équipes et présente sa démarche à travers la Charte d'Investisseur Responsable, signée par tous les employés de la société.

Fort d'un bilan positif, avec un développement croissant de ses encours prenant en compte des critères d'investissement ESG, Eiffel est résolument engagée dans l'investissement responsable et cherche à orienter ses flux de financement selon une logique d'impact.

Eiffel prend en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de ses fonds. Cette intégration est contrôlée par l'équipe des risques et l'équipe conformité.

Par ailleurs, Eiffel dispose en interne d'un comité consultatif ESG pour l'ensemble de ses activités d'investissement.

Pour en savoir plus sur notre démarche générale en matière d'investissement ESG, rendez-vous sur notre site internet <http://www.eiffel-ig.com> - [Charte d'Investisseur Responsable](#)

Le reporting annuel public relatif à la signature des PRI par Eiffel est disponible au lien suivant : [Reporting PRI Eiffel](#)

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques

Les informations relatives à la démarche d'Eiffel en matière d'investissement responsable sont disponibles sur le site internet et exposées dans la [Charte d'Investisseur Responsable](#).

Le reporting annuel public relatif à la signature des PRI par Eiffel est également disponible et en libre accès au lien suivant : [Reporting PRI Eiffel](#)

Par ailleurs, Eiffel met à disposition des investisseurs de chaque fonds des rapports périodiques (trimestriels, semestriels ou annuels) qui détaillent l'activité du fonds sur la période concernée. Les rapports des fonds gérés par Eiffel comportent des informations sur l'activité des contreparties et peuvent être source d'échange avec les investisseurs sur l'engagement ESG des entreprises financées.

Eiffel cherche également à intégrer des données d'impact dans ses rapports périodiques qui permettent de mesurer l'empreinte de ses investissements.

C. Liste des organismes de placement collectif (OPC) gérés qui prennent simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance ; part, en pourcentage, des encours de ces organismes dans le montant total des encours gérés par la société de gestion

OPC	CLASSE D'ACTIFS	AUM (€M) 30/06/2018*	% DES ENCOURS TOTAUX	STRATEGIE ESG
Eiffel Energy Transition	Obligations d'entreprises	350	31.7%	Fonds thématique énergies renouvelables et efficacité énergétique - Intégration ESG avancée
Prêtons Ensemble	Obligations d'entreprises	100.5	9.1%	Fonds thématique - financement de l'économie réelle à travers les plateformes de financement participatif
Prêtons Ensemble 2	Obligations d'entreprises	75	6.8%	Fonds thématique - financement de l'économie réelle à travers les plateformes de financement participatif
Allianz Crowdlending	Obligations d'entreprises	10	0.9%	Fonds thématique énergies renouvelables

* Dont montants engagés non encore reçus

D. Adhésion à une charte, un code ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Charte, code, label, initiative ESG	Descriptif	Périmètre
<p>PRI</p> <p>https://www.unpri.org/</p>	Engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont l'un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.	Eiffel
<p>Finance for Tomorrow</p> <p>https://financefortomorrow.com</p>	Paris EUROPLACE et les acteurs de la Place de Paris sont à l'initiative de la marque Finance For Tomorrow. Elle a pour but de promouvoir la finance durable en France comme à l'étranger. Pour cela elle travaille en particulier sur la réorientation massive des flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive. Eiffel est membre de Finance for Tomorrow depuis 2017. Fabrice Dumonteil, président	Eiffel

	d'Eiffel, est membre du bureau de Finance Tomorrow.	
<p>Programme d'Investissements d'Avenir https://www.gouvernement.fr/sec-retariat-general-pour-l-investissement-sgpi</p>	<p>Doté de près de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.</p> <p>Eiffel participe au PIA via l'investissement de 40 millions d'euros du Commissariat Général à l'Investissement dans le fonds Eiffel Energy Transition, au titre du PIA.</p>	Eiffel Energy Transition
<p>Label TEEC https://www.novethic.fr/le-label-teec.html</p>	<p>Lancé fin 2015 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC) garantit l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Du point de vue des épargnants, il garantit la transparence et la qualité des caractéristiques environnementales de ces produits financiers, confirmées grâce à l'audit de Novethic, tiers expert et indépendant, sélectionné pour être auditeur par le Ministère.</p> <p>Le label TEEC a été accordé au fonds Eiffel Energy Transition en 2017, et fait l'objet d'un audit annuel de renouvellement.</p>	Eiffel Energy Transition
<p>Plateforme Verte</p>	<p>Eiffel est membre du conseil d'administration du groupe de réflexion la Plateforme Verte. Ce think tank global, axé sur le financement de la transition énergétique, vise à mieux associer financeurs, développeurs et régulateurs.</p> <p>Eiffel a participé au lancement de la Plateforme Verte en 2018, et participe à tous ses groupes de travail.</p>	Eiffel
<p>AFNOR (norme ISO 14030) https://www.afnor.org/</p>	<p>Depuis 2018, Eiffel est membre du groupe d'experts « Finance, Economie, Climat et Environnement » créé en 2018 par l'AFNOR et participe particulièrement aux travaux de rédaction de la norme ISO 14030 concernant les obligations vertes, la performance environnementale des projets et les actifs green.</p>	Eiffel

Pour en savoir plus sur l'adhésion d'Eiffel ou de ses fonds à des chartes, codes ou initiatives IR/ESG, consulter la Charte d'Investisseur Responsable d'Eiffel disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : [Charte d'Investisseur Responsable](#).

E. Politique de gestion des risques : description générale des procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de l'activité à ces risques ; description générale de ces risques

Eiffel intègre des critères ESG dans la politique d'investissement de chaque fonds. Les engagements ESG des entreprises financées sont exploités par Eiffel comme une mesure de l'impact de ses investissements et des possibles risques ESG associés ses sociétés en portefeuille. Les risques identifiés par Eiffel peuvent être sources d'échange avec les entreprises financées, en vue d'améliorations.

Le fonds Eiffel Energy Transition fait l'objet d'un contrôle spécifique annuel mené par Novethic, dans le cadre du suivi du label TEEC dont bénéficie le fonds. S'ajoute à ce contrôle un contrôle périodique par des investisseurs du fonds (notamment la Banque européenne d'investissement, sur l'éligibilité des investissements du fonds aux critères ESG de la Banque européenne d'investissement et de Novethic). L'éligibilité d'un investissement est étudiée en amont de tout engagement du fonds envers une contrepartie.

Les fonds Eiffel Energy Transition, Prêtons Ensemble, Prêtons Ensemble 2 et Allianz Crowdfunding font l'objet de contrôles de la direction des risques et du contrôle interne d'Eiffel.

Un comité consultatif ESG interne à Eiffel est en charge de toute question ESG au sein de la société.

F. Application des critères ESG dans la gestion des fonds concernés

La prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement d'Eiffel se traduit par les actions suivantes :

- Un dialogue permanent avec les sociétés : Eiffel cherche à disposer d'une connaissance approfondie des sociétés dans lesquelles ses fonds sont investis. Les équipes d'investissement remplissent, en collaboration avec la contrepartie dans laquelle il est envisagé d'investir, une grille d'analyse ESG prenant la forme d'un questionnaire. Le questionnaire ESG aborde les 4 thématiques suivantes : Général, Environnement, Social et Gouvernance, à travers un certain nombre de questions. Des explications complémentaires peuvent être demandées à la contrepartie au cas par cas, selon les réponses apportées. Les contreparties sont périodiquement amenées à mettre à jour les informations initialement fournies.
- Des secteurs exclus : dans le cadre d'une démarche d'investissement responsable, de conformité aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et de sa volonté de respecter les conventions internationales, Eiffel s'engage à exclure de ses investissements les contreparties (entreprises) impliquées dans un certain nombre de secteurs.

Enfin, Eiffel veille à l'impact positif de ses investissements et intègre dans sa stratégie d'investissement des mesures permettant d'identifier les entreprises qui proposent des solutions de développement durables ou sont exposées aux enjeux de développement durable (énergie renouvelable, santé, mobilité, emploi...).